



Déclaration préalable à la CAP

Adjoins administratifs

16 & 17 février 2016

Madame la présidente,

Comme l'année dernière, les taux de promotions restent bas par rapport au nombre de promovables qui attendent une progression de carrière depuis longtemps. Notamment pour les AAP2, le nombre d'agents promus est en constante diminution : on passe de 312 en 2013 à 167 promotions en 2016. Quand vous dites que les taux sont en augmentation, le résultat n'est toujours pas à la hauteur de nos attentes. Pour les promotions à AAP1, là aussi ce n'est pas flamboyant ; on passe de 308 promotions en 2013 à 285 promotions en 2016. Les taux « promus sur promovables » sont toujours insuffisants pour assurer aux agents un déroulement de carrière honorable.

La promotion des adjoints administratifs de 2^e classe dans le grade d'AA1 reste un objectif fondamental de la CFDT. Le nombre de promotions a augmenté de manière significative, il est passé de 10 en 2013 à 55 en 2016, sans compter les 33 promotions prévues à l'examen professionnel également en 2016. C'est toujours insuffisant, car nous revendiquons le passage systématique du 1^{er} grade dans le 2^e dès que les conditions d'ancienneté sont remplies.

Le plan ministériel de requalification est en marche. Pour la transformation des postes administratifs de C en B, il est annoncé 600 postes en 2016 qui seront pourvus lors de la CAP qui aura lieu en septembre 2016. Si l'on peut se réjouir de voir que tous les promus seront ainsi reclassés à la même date dans la catégorie supérieure, nous veillerons cependant à ce que tous les postes proposés à cette promotion exceptionnelle soient bien pourvus. Les consignes données aux services constituent un point crucial dans le bon déroulement du processus. La CFDT vous rappelle qu'elle a chiffré à 4 000 le nombre de postes d'adjoints administratifs à transformer en postes de SACDD, pour mettre en cohérence les missions exercées par les agents et leur reconnaissance professionnelle par l'administration.

Ces promotions devront être effectuées sur place, au choix des agents lauréats, sans mobilité forcée qui ferait perdre tout intérêt au processus de requalification !

La CFDT souhaite un point sur la mise en œuvre du RIFSEEP pour les adjoints administratifs, et sur les promesses de la DRH de positionner la plus grande partie du corps dans le groupe le plus élevé ; non, tout n'est pas dans les mains de la Fonction publique et du Budget, le ministère doit prendre ses responsabilités et respecter ses engagements devant les personnels !

La CFDT travaille activement à la déclinaison de la réforme des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations dans les différents corps ; les agents de catégorie C méritent de meilleures progressions professionnelles que celles qui vont être traitées par cette CAP.

Merci pour votre attention.